AR Prefecture
006-210600540-20261005-087_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°087/2026

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Attribution de véhicule de service avec remisage à domicile pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois d'octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal **: lundi 28 septembre 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Philippe MINEUR - Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Christine DECORDIER - Bouabdallah LAFTAS – Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Djamel ALLACHE - Olivier KRUPPERT - Romain BIANCHI – David HAIKEL - Sébastien PABA

PROCURATIONS : Céline CARDINALI à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Thierry VISSIAN à Jean-Luc CAMBRA – Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sandrine GUGLIELMINO à Romain BIANCHI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO – Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Peggy PALLANCA

Vu l'article L2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 57-1424 du 31 décembre 1957,

Vu le Code de la Fonction Publique,

En l'absence de l'avis du Comité Social Territorial du fait de la « formalité impossible »,

AR Prefecture
006-210600540-20261005-087_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Vu l'avis de la DGCL transmis par mail par les services préfectoraux en date du 22 mai 2023 précisant que l'administration n'est pas tenue de respecter une formalité à laquelle il lui est impossible de se plier,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération n°026/2026 en date du 9 Avril 2026 sur l'utilisation des véhicules du parc automobile communal,

Considération qu'il convient, au titre de l'année 2026, de modifier la liste des agents communaux pouvant bénéficier d'un remisage à domicile d'un véhicule communal.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Autorise** l'attribution, au titre de l'année 2026, d'un véhicule de service avec remisage à domicile aux directions et services d'astreintes suivant, étant précisé que la Commune prend en charge les frais liés à l'utilisation du véhicule (entretien, réparation, carburant, assurance, etc...) :

Direction ou Service	Fonctions
Administration Générale	- **Directeur Général des Services**
Services Techniques	- **Responsable du Service** - **Agent en situation d'astreinte**
Service Restauration Scolaire	- **Responsable du Service**
Sécurité	- **ASVP**

Il est rappelé que les utilisateurs précités du parc de véhicules municipaux doivent signer, préalablement à l'établissement de l'arrêté individuel de remisage à domicile, le règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules municipaux tel qu'adopté par l'Assemblée Délibérante et le respecter.

- **Dit** que l'utilisation de véhicule de service avec remisage par des agents autres que ceux désignés ci-dessus pourra être autorisée de manière exceptionnelle du fait de missions ou contraintes de service. Cette utilisation sera toutefois soumise à une autorisation préalable de l'exécutif.

- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution pour la mise en œuvre des présentes décisions et à signer tout acte aux effets ci-dessus.

AR Prefecture
006-210600540-20261005-087_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 2

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 4

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI La secrétaire de séance, Peggy PALANCA

MAIRIE DE DRAP (Alpes-Maritimes)

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09 OCT. 2026

et publication en mairie le : 09 OCT. 2026

AR Prefecture

006-210600540-20261005-087_2026-DE
Reçu le 09/10/2026